

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 937

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéa 13 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'accès à l'AMP pour les couples de femmes et les femmes seules.